



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recherche

Question écrite n° 114950

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre délégué à l'industrie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur la proposition formulée dans le rapport sur l'aide des grandes entreprises à « l'innovation et à l'esprit d'entreprendre » du 5 juillet 2006, visant à mettre en place des contrats types afin de faciliter la gestion de la propriété industrielle par les jeunes entreprises.

Texte de la réponse

La valorisation des innovations est au centre de la création de valeur par les acteurs économiques et notamment les petites et moyennes entreprises (PME). C'est un facteur de différenciation durable dans une économie mondialisée de la connaissance. Fort de ce constat, le Gouvernement mène une politique active pour favoriser l'intégration des outils de propriété industrielle dans la stratégie des PME. La mise en place de contrats types afin de faciliter le recours à la propriété industrielle pour les PME constitue un des axes de travail. Le Gouvernement a ainsi lancé en octobre 2006 l'élaboration d'un guide à destination des PME, notamment celles des pôles de compétitivité, qui souhaitent mener un projet d'innovation en collaboration avec d'autres partenaires. Le guide proposera un contrat type pour la répartition des droits de propriété industrielle entre les PME, les grandes entreprises et les laboratoires ou universités dans le cadre d'un projet commun. Il fournira des conseils pratiques et explicitera les écueils à éviter lors de la négociation du contrat de partage des droits de propriété industrielle. Il sera disponible à l'été 2007 et fera l'objet d'une large diffusion. Le Gouvernement encourage également les PME à recourir à des professionnels spécialisés en matière de propriété industrielle, qui peuvent les conseiller sur la meilleure stratégie à adopter pour préserver leurs intérêts. Les PME peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 50 % du coût de ces conseils.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114950

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13489

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2698